

60 ans de la fin de la guerre d'Algérie: un passé encore présent

Juillet 1962 : la fin de cent-trente-deux ans de colonisation de l'Algérie ainsi que celle de trois siècles d'histoire coloniale française. Cet épisode de notre passé continue à peser sur notre présent. La guerre d'Algérie, moment essentiel dans l'histoire de la LDH et de la France contemporaine, doit occuper une place importante dans l'analyse de notre pays tel qu'il est aujourd'hui.

Gilles MANCERON, membre du Comité national de la LDH

La guerre d'Algérie a été un moment essentiel dans l'histoire contemporaine de la France. La victoire du peuple algérien dans sa guerre d'indépendance a pris place dans le mouvement mondial d'émancipation des peuples coloniaux, demandant le respect du droit à disposer d'eux-mêmes qui a été affirmé lors de la fondation des Nations unies. Alors que les Français, en 1954, dans leur immense majorité, ne remettaient pas en cause la légitimité d'une présence française en Algérie que l'école de la République leur avait apprise depuis des décennies, et ont accepté d'aller combattre pour ce qui leur était présenté comme des «opérations de maintien de l'ordre dans des départements français», une prise de conscience essentielle s'est produite parmi eux, peu à peu, au fil de la guerre. Et la LDH y a joué un rôle.

D'abord, il n'y eut que les protestations minoritaires de quelques intellectuels. Le congrès de la LDH qui s'est tenu à Mâcon en juillet 1957 a été l'occasion de débats agités. La majorité des délégués approuvait le vote en mars 1956 par l'ensemble des partis de gauche des «pouvoirs spéciaux» donnés au gouvernement pour lancer le pays dans une guerre où les pires méthodes étaient employées. Mais est apparue une minorité où on retrouvait notamment des dissidents de la

«L'engagement dreyfusard a donné à la Ligue des droits de l'Homme son premier élan, et il a permis d'inclure dans le corpus républicain le refus des discriminations raciales que la Révolution française n'avait pas pensé.»

SFIO autour de Robert Verdier, Edouard Depreux et Andrée Viénot, qui pendant l'Occupation avaient déjà eu le mérite d'avoir reconstitué le Parti socialiste dans la Résistance, quand la plupart des dirigeants SFIO d'avant-guerre s'étaient réfugiés dans un attentisme prudent au prétexte de pacifisme et - depuis Munich en 1938 - de refus de la guerre. Ils se sont opposés à la guerre coloniale conduite par les Mollet, Lacoste, Lejeune et les gouvernements de l'époque.

D'Emile Kahn à Daniel Mayer

Le cas du président de la LDH, à ce moment, est intéressant. Emile Kahn⁽¹⁾, né en 1876, avait 22 ans et était étudiant à la Sorbonne lors de la publication du

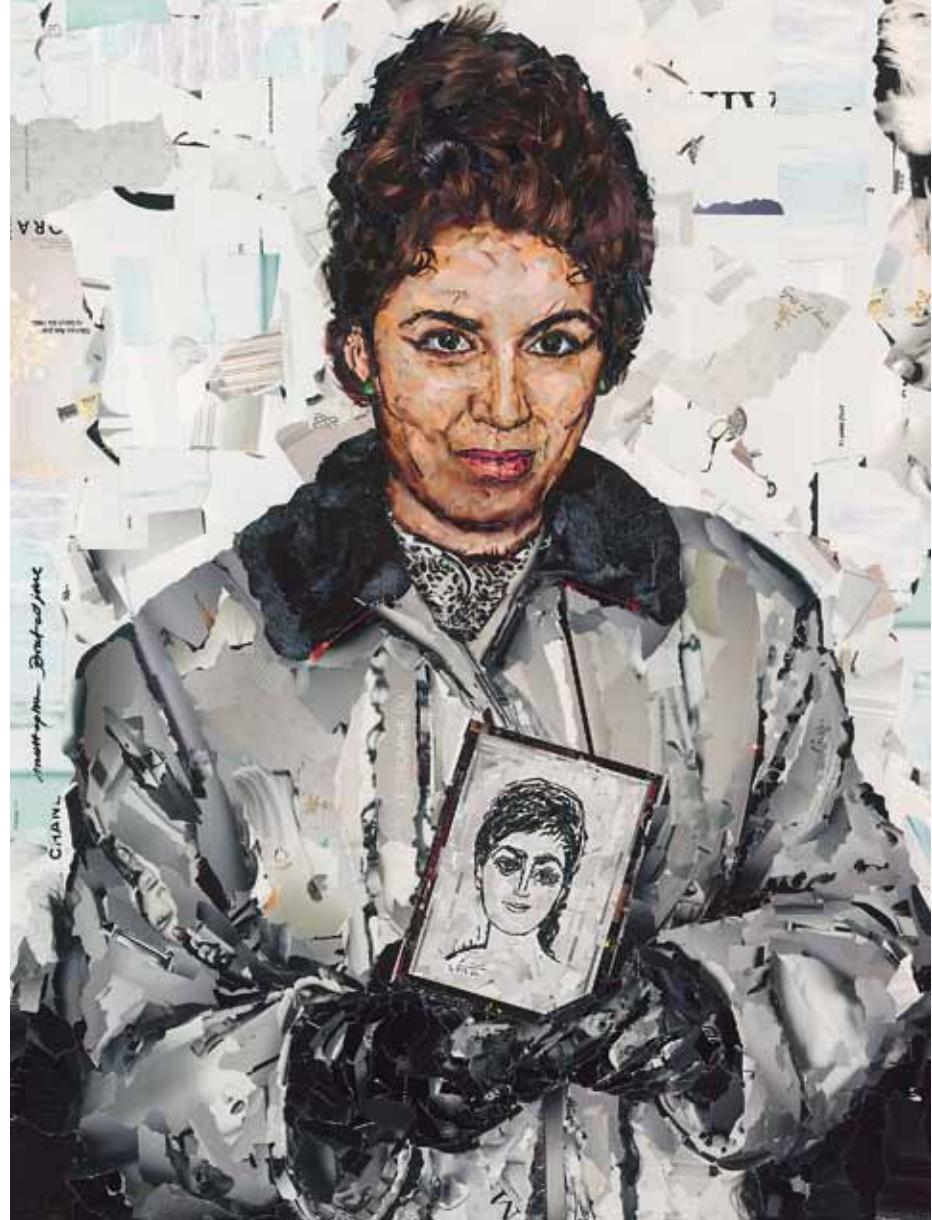
«J'accuse!» d'Emile Zola. Aussitôt engagé du côté des dreyfusards qui ont fondé quelques mois plus tard la Ligue des droits de l'Homme, il en est devenu président un demi-siècle plus tard, en 1953, et, peu avant sa mort cinq ans plus tard, il a accepté de témoigner pour un combattant du FLN qui avait commis un meurtre. C'était en décembre 1957, en faveur du militant algérien Mohamed Ben Sadok qui avait assassiné Ali Chekkal, l'un des porte-paroles à l'ONU des autorités françaises, dans leur opposition à un débat sur l'indépendance de l'Algérie, le 26 mai 1956, et alors qu'il se trouvait aux côtés du président de la République, René Coty, au stade de Colombes où se déroulait la finale de la Coupe de France de football. Ce dernier acte politique d'Emile Kahn en tant que président de la LDH, à l'âge de 82 ans, indique son opposition à la guerre d'Algérie et sa compréhension pour la cause du FLN, position qu'il a tenté de défendre en juillet 1957 au congrès de Mâcon, tout en étant conscient que la majorité des congressistes ne la partageaient pas et que, à ce moment, il n'arriverait pas à les convaincre.

(1) Les archives d'Emile Kahn, conservées dans sa famille, viennent d'être déposées à La contemporaine. Actuellement en cours d'inventaire, elles seront bientôt consultables.

Mais son point de vue annonçait le tournant de l'année suivante, au sein de la LDH. A la fin de 1957, après l'arrestation et l'assassinat, en juin, par les militaires français, du jeune mathématicien militant du Parti communiste algérien, Maurice Audin, est fondé le Comité Maurice Audin par le mathématicien Laurent Schwartz et le jeune historien Pierre Vidal-Naquet, qui publie en mai 1958 *L'Affaire Audin*, et qui, lorsque Daniel Mayer démissionnera de son poste de député SFIO pour devenir président de la LDH, rejoindra cette association, avec d'autres adversaires de la poursuite de la guerre d'Algérie, comme Madeleine Rebérioux.

Un tournant pour la LDH et la société française

Ce moment est un tournant dans l'histoire de la LDH, comme dans celle de la société française. Pierre Vidal-Naquet racontera que Daniel Mayer « *nous conduisait dans sa modeste 4 CV. Il répétait inlassablement* : « Dreyfus s'appelle aujourd'hui Audin, Alleg, Djamil Bouhired, Djamil Boupacha ». Le Comité Audin, jusqu'en 1963, a servi de « poisson-pilote » à la LDH, en accord avec son président désireux de remplacer dans l'association ses cadres peu militants et « notabilisés » par des militants plus jeunes et fermement anticolonialistes, comme ceux du Comité Audin. C'est le moment aussi où est fondée, à l'occasion du centenaire de la naissance de Jaurès, la Société d'études jauréziennes⁽²⁾, lors d'un colloque à la Sorbonne en 1959. Celui-ci est préparé par des historiens communistes comme Ernest Labrousse et Madeleine Rebérioux, en voie de rupture avec le PCF des années stalinianiques, dont ils étaient membres, et qui s'attachent à redécouvrir et réhabiliter l'apport de Jaurès au mouvement socialiste français. En 1959 paraît le livre de Madeleine Rebérioux, *Jean Jaurès. Textes choisis contre la guerre et la politique coloniale*⁽²⁾, où l'autrice pointe un épisode oublié : la tentative de Jaurès de faire adopter une loi accordant les droits de citoyens à tous les habitants de l'Algérie, y compris ceux que l'administration coloniale qualifiait de « *musulmans* » – tentative vaine car il n'a pas été suivi par ses camarades socialistes. Quand elle écrit que Jaurès « *a déposé en février 1898 un projet* "d'émancipation des musulmans algériens par la qualité de citoyens français" », en faisant référence



© MUSTAPHA BOUTADJINE

Djamil Boupacha. Entre ses mains son portrait par Picasso, lequel figure en couverture du livre que lui a consacré Gisèle Halimi, avocate de cette Algérienne de 22 ans, engagée pour l'indépendance de son pays, arrêtée, torturée et violée par des soldats français. La LDH demande la panthéonisation de Gisèle Halimi. Collage par Mustapha Boutadjine, Paris 2012.

« C'est autour de 1958, soixante ans après sa fondation, que la LDH a connu dans le refus de la guerre d'Algérie le second élan politique et moral de son histoire. Elle a exprimé sa prise de conscience de la nécessité de combattre le colonialisme et le racisme qui en est issu. »

à son discours à la Chambre du 19 février 1898 et à ses articles dans *La Petite République*, elle ne prend pas en compte le fait que c'était bien l'intention de Jaurès, mais que l'Assemblée nationale n'a gardé aucune trace d'une telle proposition de loi dans ses archives car ses amis socialistes n'y étaient guère favorables. Mais, tout comme Pierre Vidal-Naquet, elle avait compris que combattre la politique de Guy Mollet en Algérie impliquait de revenir sur le positionnement du mouvement socialiste dès ses débuts, par rapport à la question coloniale.

Les quelque cent-vingt ans d'histoire de la LDH apparaissent comme la succession de deux périodes d'une durée à peu près égale, chacune d'une soixantaine d'années, marquées l'une et l'autre par un épisode fondateur. L'affaire Dreyfus a été le point de départ de son histoire, et elle a

« La Ligue reste fidèle à ces “moments de la conscience humaine”, à son refus de l’antisémitisme en 1898, comme à son refus du racisme colonial et postcolonial, dont elle a pris conscience dans la guerre d’Algérie et dont les résultats des dernières élections législatives nous rappellent l’importance. »

correspondu à une prise de conscience de la nécessité pour tous les socialistes, syndicalistes et autres républicains de rompre clairement avec toute forme de discours à connotation antisémite, alors que jusque-là les juifs se trouvaient souvent mêlés à l’idée d’usure et d’exploitation capitaliste. L’engagement dreyfusard a donné à la LDH son premier élan, et il a permis d’inculquer dans le corpus républicain le refus des discriminations raciales que la Révolution française n’avait pas pensé.

Et le fait colonial ? Une question clivante

Le rejet de l’antisémitisme a fondé la LDH, dans une perspective universaliste mais sans mettre la question coloniale en position centrale dans son universalisme. Dès ses débuts en 1898, elle s’attache à « *la protection et la défense des indigènes* » et dénonce les « *abus* » et les « *crimes* » commis aux colonies, mais se trouve partagée entre une position réformiste et une critique radicale de la colonisation.

Le rédacteur de ses premiers statuts, le juriste catholique Paul Viollet, s’y oppose radicalement quand il s’écrit, en 1905 : « *Ah ! Si les vaillants Amis des Noirs, qui, à la fin du règne de Louis XVI, préparaient la libération des esclaves, pouvaient revenir parmi nous, quel ne serait point leur étonnement, quelle ne serait point leur indignation ! Quand je songe aux crimes effroyables commis en Indochine [...] aux crimes qui, sur certains trajets de la malheureuse Afrique, sont l’affreux accompagnement du portage.* » Francis de Pressensé, son président de 1904 à 1914, accompagne l’évolution de Jaurès « *vers l’anticolonialisme* »⁽³⁾. Victor Basch, qui préside l’association après 1924, accepte de soutenir la fondation à Bruxelles, le 10 février 1927, de la Ligue contre l’impérialisme et l’oppression coloniale. Mais si la LDH s’oppose aux injustices les plus flagrantes du système

colonial, ce thème mobilise peu ses militants. Seule une minorité demande qu’on renonce à l’illusion d’une « *colonisation démocratique* » et condamne fermement le principe même de la colonisation. En 1931⁽⁴⁾, alors que la question coloniale est l’un des thèmes de son congrès, les critiques les plus radicales de ce système sont formulées ailleurs que dans ses rangs. Lors de la guerre d’Indochine comme au début de celle d’Algérie, la LDH s’est retrouvée à la remorque des gouvernements de la IV^e République, en particulier sous l’influence de Marius Moutet. Elle n’a pas dénoncé la répression de mai et juin 1945 dans le Constantinois, ni soutenu la proclamation par Hô Chi Minh de la République du Viêt Nam. Tout juste a-t-elle pris position en 1947 contre les excès de la répression à Madagascar et soutenu ensuite, en 1955 et 1956, la politique de négociation incarnée par Pierre Mendès France pour l’indépendance du Maroc et de la Tunisie. Mais comme les forces politiques de la gauche française, elle s’est opposée, fin 1954, à l’insurrection algérienne et été favorable, en mars 1956, au vote des pouvoirs spéciaux qui ont plongé le pays dans la guerre d’Algérie. Seule une minorité en son sein, autour d’Andrée Viénot, y était hostile, qui n’accèdera à sa direction qu’avec l’arrivée de Daniel Mayer à sa présidence en 1958.

Le deuxième élan politique de la Ligue

C’est autour de 1958, soixante ans après sa fondation, que la LDH a connu dans le refus de la guerre d’Algérie le second élan politique et moral de son histoire. Quand elle a commémoré ses 60 ans⁽⁵⁾, elle a exprimé sa prise de conscience de la nécessité de combattre le colonialisme et le racisme qui en est issu. Sensible aux idées dominantes qui circulaient dans la société, elle a su, dans ces deux moments

clés de son histoire et de celle de la France qu’ont été l’affaire Dreyfus et la guerre d’Algérie, être un pas en avant sur la société. C’est pourquoi la LDH accorde la plus grande importance à la commémoration en 2022 des 60 ans de la fin de la guerre d’Algérie et de l’indépendance algérienne. Combattre les racismes aujourd’hui implique d’y faire retour. Le Front national fondé par Jean-Marie Le Pen y plonge ses racines et le Rassemblement national s’en nourrit. Guy Mollet hier, Manuel Valls et le Printemps républicain aujourd’hui sont les héritiers directs des socialistes colonialisateurs de la monarchie de Juillet et des amis de Jules Guesde au début du XX^e siècle, partisans de la lutte des classes... et de la colonisation.

La gauche d’aujourd’hui peut-elle faire l’économie d’un retour sur la politique des socialistes comme Robert Lacoste et Max Lejeune, qui ont été les acteurs d’une politique coloniale ponctuée de crimes ? Et sur le silence de François Mitterrand sur ce sujet ?

Dans la société française d’aujourd’hui, que l’on peut qualifier de postcoloniale car fortement marquée par cette page de son passé, et où l’on constate des mouvements de régression qui nourrissent une extrême droite exceptionnellement forte en Europe, la LDH reste dans le prolongement de ces deux « moments fondateurs » qui sont pour elle des repères fondamentaux. Quitte à se faire accuser d’« *islamo-gauchisme* » et même, en raison de ses points de vue universalistes sur le conflit israélo-palestinien, d’« *antisémitisme* »... Elle reste fidèle à ces « *moments de la conscience humaine* »⁽⁶⁾, à son refus de l’antisémitisme en 1898, comme à son refus du racisme colonial et postcolonial, dont elle a pris conscience dans la guerre d’Algérie et dont les résultats des dernières élections législatives nous rappellent l’importance. ●

(2) Les Editions sociales.

(3) Gilles Manceron, « La Ligue des droits de l’Homme entre anticolonialisme et réformisme colonial », intervention au colloque « Oppositions intellectuelles à la guerre d’Algérie » qui s’est tenu du 20 au 22 janvier 2022. Ce colloque a fait suite au rapport remis par Benjamin Stora au président Macron (<https://histoirecoloniale.net/Oppositions-intellectuelles-a-la-guerre-d-Algerie-un-colloque-qui-fait-suite-au.html>).

(4) Année de la grande exposition coloniale de Vincennes.

(5) A l’occasion d’une réunion publique à la Sorbonne.

(6) Selon les mots d’Anatole France aux obsèques d’Emile Zola en 1902 pour désigner l’engagement des dreyfusards.